

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 34 – Octobre 2012

## A QUOI SERT LA CNPM ?

En 1976, face au « plan neige » destiné à créer dans des sites vierges un nombre important de stations de sports d'hiver et à la suite d'un projet aberrant de dépose aérienne au Mont-Blanc, les dirigeants du CAF décident d'intervenir et d'ajouter aux commissions d'activités déjà existantes la « Commission Nationale de Protection de la Montagne ». Les responsables de l'époque ont considéré qu'il était du devoir du Club alpin français d'intervenir quand le milieu naturel montagnard était menacé.

Aujourd'hui, l'importance de l'environnement pour toute pratique sportive en montagne est une évidence. Le changement climatique, la raréfaction de la neige, les installations extravagantes qui défigurent la montagne ont un impact fort sur nos activités; la qualité du milieu est l'affaire de tous.

C'est pourquoi cette préoccupation, déjà présente dans les statuts de l'époque, a été reprise dans nos statuts actuels:

*« La fédération a pour objet:.....de veiller à la sauvegarde de l'intégrité et de la beauté de la nature en montagne ainsi qu'à la protection du milieu montagnard et des terrains de pratique de ses activités...afin que la montagne et les espaces de pratique de ses activités demeurent un espace de convivialité, de liberté, d'aventure et d'avenir, grâce à la préservation des spécificités qui font sa valeur exceptionnelle » (article 1, chapitre I)*

*« Elle intervient en donnant son avis sur la politique de l'aménagement de la montagne et des zones relevant de ses activités; elle soutient, au niveau de la conception et de la réalisation, les constructions et aménagements justifiés par des besoins sportifs réels, pour autant qu'ils soient compatibles avec la sauvegarde et la protection de l'intégrité du milieu naturel. Elle peut participer à tout organisme ayant pour but la sauvegarde des sites naturels. » (article 1, chapitre II)*

Au regard de cet objet statutaire, quel rôle doit jouer la CNPM? Il convient de rappeler que, comme toutes les commissions d'activité et comme la CNRC <sup>(1)</sup>, elle n'a pas de pouvoir décisionnel, son rôle est simplement consultatif. C'est d'abord un organe de réflexion et une force de proposition en direction du comité directeur. Elle contribue à la définition de la politique fédérale relative à l'aménagement et à la protection de la montagne. Cela s'est concrétisé par la rédaction de la « Charte montagne » adoptée par l'AG de Grenoble en 2010. La CNPM est également chargée, par le CD de certaines missions ou représentations, en particulier dans le domaine interassociatif (pro Mont-Blanc, le CAA, CIPRA - France, l'UICN...)

Il en résulte une grande variété de domaines d'action qu'ils soient internes au CAF ou qu'ils soient tournés vers l'extérieur.

En interne, on peut citer:

- la participation à la formation des cadres (partie environnement de l'UFCA),
- la sensibilisation des adhérents à la fragilité du milieu montagnard et l'aide aux clubs pour l'organisation de sorties à thème ou de manifestations contribuant à la connaissance de la nature,
- la communication par la « Lettre du Milieu montagnard »

ou les plaquettes « recommandations » pour la pratique de l'escalade et pour les sports de neige,

- l'organisation de séminaires ouverts aux responsables, etc.
- En externe, la CNPM propose des actions contre l'aménagement excessif et la marchandisation des espaces naturels de montagne; cela peut aller jusqu'à des recours devant le juge administratif (décidés par le CD), cas des engins motorisés dans les espaces naturels ou de certaines autorisations d'UTN. Elle permet aussi à la fédération d'être présente dans des structures telles que les comités de massifs (commissions des UTN <sup>(2)</sup>) ou les conseils d'administration des parcs nationaux ou régionaux. Enfin, elle assure la liaison avec des associations environnementalistes (MW <sup>(3)</sup> FNE <sup>(4)</sup> ...) et contribue à l'action transversale de la CALME <sup>(5)</sup>.

La CNPM est placée sous la responsabilité du vice-président en charge du milieu montagnard, interface entre la commission et le Bureau fédéral. Ce vice-président représente la FFCAM auprès des ministères sur les sujets environnementaux. Le président de la CNPM quant à lui, organise le travail de la commission, coordonne l'action de ses membres en régions et transmet au CD les propositions d'actions décidées en réunion. Prochainement, les assemblées régionales devront élire des délégués pour les activités (DTR), pour les refuges et des délégués régionaux au milieu montagnard (DRMM). Ces derniers constitueront le vivier d'où sortiront les membres de la future CNPM. Si vous êtes convaincus qu'« Il faut avoir une vision à long terme et conserver pour les générations futures des sites capables de cristalliser les rêves et les émerveillements des hommes » <sup>(6)</sup> n'hésitez pas à vous présenter à ces postes, on embauche!

Jean-Pierre BURAUD, président de la CNPM

(1) Commission nationale des refuges et chalets

(2) Unité touristique nouvelle

(3) Mountain Wilderness

(4) France Nature Environnement

(5) Coordination pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement

(6) Charte Montagne, page 11

---

## HARO SUR LES ENGINES MOTORISES EN PAYS AUVERGNAT ...

En Juin dernier les services préfectoraux du Cantal et de Haute-Loire se sont distingués par des décisions fermes d'interdiction à l'encontre d'une manifestation de quads de grande ampleur (Quad Festival) qui devait se tenir du 22 au 25 juin 2012 sur le territoire de leur département respectif. Il faut dire que les organisateurs avaient tout faux : 600 participants annoncés sur 800 km d'itinéraire, le tout sans constitution de dossiers d'autorisation d'aucune sorte. L'affaire a fait long feu. Malgré des tentatives de rattrapage de dernière minute amorcées par l'organisateur, la réplique a été sans appel : 2 arrêtés remarqués des 18 et 19 juin ont définitivement clos les discussions, en application de la réglementation en vigueur.

<http://www.ffcam.fr/actualites-environnement.html> .../...

C'est au tour des motoneiges d'être la cible de l'autorité administrative. Depuis plusieurs années un parc de motoneiges était exploité sur la station du Lioran : un parcours était offert sur les pistes de ski après l'heure de la fermeture aux vacanciers en mal d'activités. Les associations s'en étaient émues à plusieurs reprises auprès de l'autorité compétente : sans résultat. Sensibilisée par l'affaire du Quad Festival, la sous-préfecture de Saint-Flour s'est emparée du dossier, consciente de la nécessaire application des textes. Une réunion s'est tenue le 20 Septembre 2012 entre tous les partenaires concernés (exploitant de la station, maires des communes concernées, conseil général, exploitant des motoneiges, représentants FFCAM et FRANE). La régularisation de la situation devrait intervenir dans les mois qui viennent concourant à la fois à la mise en œuvre des textes et à la défense des intérêts économiques d'une station de moyenne altitude. Une nouvelle réunion, réunissant les mêmes acteurs s'est tenue le 8 octobre dernier : l'ensemble des partenaires s'est accordé pour enclencher la procédure réglementaire (dépôt d'un permis d'aménager, étude d'impact...). Une méthodologie à suivre... .

Anne-Marie JULIET

### LA MER DE GLACE...DE MOINS EN MOINS DE GLACE, DE PLUS EN PLUS DE DECHETS A EVACUER



JM Combette

La cinquième édition de l'opération « **nettoyage de la Mer de Glace** » a été réalisée le 20 septembre dernier à l'initiative du CAF et de la ville de Chamonix, du groupe LAFUMA et de plusieurs associations partenaires (UCPA, WWF, MW...)

En tout plus d'une centaine de bénévoles, une dizaine de guides de la vallée, chacun en possession d'un baudrier, casque et piolet bien sûr, mais aussi d'une paire de gants de travail, de deux grands sacs poubelle, d'un casse-croûte pour midi et d'un aller-retour gratuit en train pour le Montanvers.

5 rotations d'hélicoptère ont été nécessaires pour évacuer en fin d'opération quelques 3 tonnes de déchets composés presque essentiellement de vieux câbles, de barres métalliques diverses provenant d'anciennes installations et de gobelets et boîtes de conserve localisés principalement au bas de la chute des séracs du glacier du Tacul, sous la « salle à manger » qui n'a jamais si bien porté son nom !

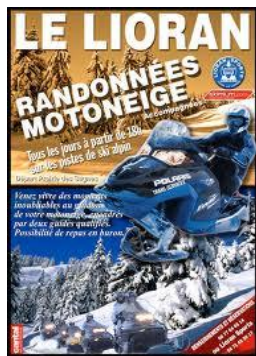
Dissimulés sous une centaine de mètres de glace jusqu'à ces dernières décennies, ces déchets que des générations entières d'équipeurs, d'alpinistes et de skieurs n'ont pas hésité à laisser sur place, refont surface depuis quelques années avec le réchauffement climatique. L'épaisseur de la Mer de Glace diminue de 3 à 4 mètres par an selon le glaciologue Luc MOREAU rencontré sur place.

De la plate-forme du Montanvers, c'est à présent plus de 150 mètres d'échelles vertigineuses qu'il est nécessaire d'emprunter pour accéder au glacier.

Les opérations de nettoyage de la Mer de Glace, rendues nécessaires par la négligence humaine, sont source de beaucoup d'enseignements pour tous et pour les jeunes générations en particulier (d'ailleurs bien représentées ce jour-là).

Elles se posent une double interrogation : ces câbles, ces barres métalliques, ces boîtes de conserve... pendant combien d'années encore ? et la glace ?

Jean-Marie COMBETTE (présent au côté du CAF de Chamonix au titre de la CNPM et de proMONT-BLANC).



### UTN DE MONTGENEVRE SUITE

On se souvient (voir LMM n° 28 de mars 2011) que le 12 juillet 2010, un arrêté du préfet coordonnateur de massif des Alpes autorisait la commune de Montgenèvre à réaliser une unité touristique nouvelle nommée « Espace 3000 Chaberton ». Ce projet prévoit l'aménagement de 25 km de nouvelles pistes et 6 nouvelles remontées mécaniques.

Le 9 décembre 2010, la FFCAM présentait un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille pour demander l'annulation de l'arrêté.

Après plus de 2 ans de réflexions, le 16 juillet 2012, le Tribunal rend un jugement décevant: la requête de la FFCAM est rejetée pour « défaut d'intérêt à agir » et elle est condamnée à verser 1000 € à la commune.

En septembre 2012, le CD de la FFCAM a décidé de faire appel du jugement.

A noter également que le recours de l'association Mountain Wilderness a été déclaré recevable, mais non fondé.

Jean-Pierre BURAUD

### LA CIPRA - 60 ANS DEJA

CIPRA (la commission internationale pour la protection des Alpes) a fêté cette année son soixantenaire à Rottach Eggern (Bavière), à l'endroit même où elle fut fondée en Mai 1952 par une poignée de passionnés. Les délégations nationales, qui ont vu le jour progressivement par la suite, ont ajouté à cette célébration en organisant au cours de l'été dernier des randonnées transfrontalières sous le mot d'ordre : « Ensemble pas à pas ».

Ce fut l'occasion pour les présidents de Cipro France et Cipro Italie, accompagnés de délégués et sympathisants de relier en deux étapes Prali (Val Germanasca, Piémont) à Abriès (Queyras), en compagnie des habitants et des



La traversée de la frontière avec les deux présidents des Cipro concernées

maires des communes liées par un projet commun (« quatre villages, un seul chemin »). Plusieurs points forts ont agrémenté cette rencontre : l'un à Massello, l'autre au refuge CAI du Lago Verde situé à proximité de la frontière et enfin, pour les plus sportifs, l'ascension du Bric Bouchet. Les discussions et les contacts noués à l'occasion illustrent bien, s'il est nécessaire, les forts liens et intérêts communs qui unissent les habitants de ces hautes terres.

La « **Semaine alpine** » qui a eu lieu à Poschiavo (Grisons, Suisse) du 4 au 8 Septembre venait à point pour appuyer cet anniversaire. La Suisse, quittant l'hiver prochain la présidence tournante de la Convention Alpine, avait choisi de jumeler cet événement quadriennal, regroupant nombre d'organisations non gouvernementales observatrices de la Convention alpine (dont Cipro, le Club Arc Alpin, Alparc-réseau des espaces naturels protégés etc.), avec la Conférence alpine (réunissant les ministres des pays signataires de la Convention alpine).

L'accueil fut des plus chaleureux, les habitants de la commune étaient invités à participer aux travaux et festivités, la mobilité douce était de règle permettant de mettre en valeur le caractère serein et convivial du lieu.

Organisés autour du thème « les Alpes renouvelables » plusieurs conférences, ateliers et stands ont donné l'occasion de réfléchir ensemble sur le futur des Alpes, les énergies renouvelables, les activités porteuses d'avenir en y associant tout particulièrement les jeunes.

<http://www.cipro.org/fr/60-ans/60-ans>

Hélène DENIS